



## Conseil communal d'Arzier - Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 19/2019 : Demande de crédit de CHF 93'000. -- TTC pour le remplacement d'un véhicule et l'achat de deux véhicules

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 4 novembre 2019 avec Madame la syndique Louise Schweizer et Messieurs les municipaux Nicolas Ray et Christian Dugon, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Madame la syndique et Messieurs les municipaux pour leur disponibilité et leurs réponses.

#### 1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

#### 2. Examen du préavis

**Intégration au plan d'investissement :** Cet objet est intégré au plan d'investissements 2019-2024 pour la somme de CHF 73'000.--.

**Budget :** Le choix des véhicules a été établi en fonction des besoins de chaque service. Le montant total du préavis est basé sur des offres reçues pour chaque véhicule.

Les offres reçues comprennent une taxe carbone. Il semblerait que cette taxe ne soit pas appliquée pour les véhicules livrés cette année encore. Ainsi, la commission des finances souhaiterait, tant que faire se peut et si le préavis est accepté par notre conseil, que la Municipalité essaie de se faire livrer ces véhicules cette année encore. Une économie potentielle totale de CHF 12'098.- est en jeu.

**Modalités de financement :** Le financement de ce préavis est prévu par l'emprunt.

**Amortissement :** l'amortissement de cet investissement est prévu sur 10 ans. Cette durée est raisonnable.

**Risques particuliers liés à cet investissement :** Les charges financières moyennes s'élèvent à CHF 10'323. -- par an, soit environ CHF 3.85 par habitant.

Aucun risque particulier lié à cet investissement n'a été identifié par la commission des finances.

**Amendements :** Aucun.

#### 3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 19/2019 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 19/2019 relatif à la demande de crédit de CHF 93'000. – pour le remplacement d'un véhicule et l'achat de deux véhicules ;
2. D'accorder un crédit de CHF 93'000. -- TTC pour le financement de ce projet ;
3. De financer ce dernier par l'emprunt ;
4. D'amortir ces objets sur 10 ans.

**Demande de crédit de CHF 93'000. -- TTC pour le remplacement d'un véhicule et l'achat de deux véhicules**

---

Arzier-Le Muids, le 20 novembre 2019

Pour la commission des finances :

Christian BRÜGGER,

Méliné VINCENT

Jean-Marie WEYER,

Vincent GRANDJEAN

Didier HERMANN

Rapporteur